

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Crépi pour molasse 310

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit	415500
UFI	0G4S-F9RJ-2214-VYXV

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Plâtres Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Granol AG Zeughausstrasse 5 CH-6210 Sursee Help-desk: +41 41 926 96 96 / info@granol.ch [8-17h]
---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse: 145 / +41 (0)44 251 51 51 [24h]
-------------------------------	--

Date d'émission	11.03.2024
-----------------	------------

Version	3
---------	---

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260d: Ne pas respirer les poussières.
P280e: Porter des gants de protection/ protection des yeux.
P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver immédiatement et abondamment à l'eau.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

Pauvre en chromate selon la norme SN EN 196/10

Identificateur de produit

Ciment Portland [Cr (VI) < 0.2 ppm] , No.-CAS 65997-15-1, No.-CE 266-043-4

Contenu d'emballage < 125 ml



Danger

H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
P280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Pauvre en chromate selon la norme SN EN 196/10

2.3. Autres dangers

Le Chrom(VI) réduction:
La préparation est le chrome (VI) libre, parce que la teneur en chrome sensibilisant (VI) a été réduite par des ajouts à moins de 2 ppm dans la partie de ciment.
Pré-requis pour l'efficacité du chrome (VI) la réduction est le stockage approprié et le respect de la durabilité. Réagit avec l'humidité très alcalin. Le décalage avec le produit peut provoquer

un contact prolongé (par exemple, les genoux dans le produit humide) en raison de l'alcalinité de graves dommages de la peau.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Ciment Portland [Cr (VI) < 0.2 ppm]		Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 65997-15-1 No.-CE: 266-043-4

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau

Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pas de précautions spéciales.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit. Pas de contraintes agent extincteur.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Conseils pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Dans le récipient fermé et sec, le produit est à 6 mois après la date de production plus durables. Date de production: voir

	l'emballage. Classe de stockage (Allemagne) 8.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Ciment Portland [Cr (VI) < 0.2 ppm] (CAS 65997-15-1)
 Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 5 mg/m³ TWA [MAK] (dust, inhalable dust)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Masque à poussière efficace. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).

Protection des mains Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 8 h.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques Ne pas chauffer le produit.

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Poudre.
Couleur	Gris.
Odeur	Irritant.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	Pas d'information disponible.

Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	1.5
Hydrosolubilité:	partiellement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	aucun
Propriétés comburantes	aucun

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Masse volumique apparente 0.9 - 1.3 g/ml.
--	---

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Éviter l'humidité.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts. Corrode les métaux communs.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles par contact avec la peau ou par l'inhalation de poussière.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque des brûlures.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Immobile.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
12.6. Autres effets néfastes	Catégorie de risques pour l'eau (CH): B

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas vider dans les égouts ou évacué avec les déchets urbains. Mélanger le reste de matériau avec de l'eau, laisser durcir et éliminer les déchets de construction tels que le béton. No de déchet suivant le CED: 10 13 14.
---	--

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé. Les emballages vides doivent être mis à la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Aucun(e).
------------------------------------	-----------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.
---	---

16. Autres informations

Révision	Remaniement général.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils relatifs à la formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Uniquement pour utilisation industrielle. Conserver hors de la portée des enfants.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.